

Sujet : [INTERNET] RE: DEMANDE D'AVIS - Modification projet de câble sous-marin de télécommunications à fibres optiques Cross Channel Fibre
De : > Secretariat.President (par Internet, dépôt 1fab047a.aucaac7c3toaaaaaaaaahgwqkaaaaagd0aaaaaabg-pabglphr@bnc3.mailjet.com)
<Secretariat.President@cote-albatre.com>
Date : 07/05/2021 à 09:52
Pour : BEUGIN Baptiste - DDTM 76/SMLEM/BMUM <baptiste.beugin@seine-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Pour faire suite à votre mail, je vous informe que ce projet n'aura aucun impact pour les activités organisées par la Communauté de Communes.

Cordialement,

--



P Pensez à la forêt avant d'imprimer ce message.

Ce message et toutes ses pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Ils ne constituent en aucun cas un engagement de la part de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être préalablement autorisée par l'émetteur au titre du respect des droits d'auteur. Internet ne permettant pas de garantir l'intégrité de ce message, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, altéré, déformé ou falsifié.

De : BEUGIN Baptiste - DDTM 76/SMLEM/BMUM <baptiste.beugin@seine-maritime.gouv.fr>
Envoyé : jeudi 8 avril 2021 15:15
À : e-mail <e-mail@cote-albatre.com>
Cc : "COQUATRIX Corinne (Responsable du bureau) - DDTM 76/SMLEM/BMUM" <corinne.coquatrix@seine-maritime.gouv.fr>
Objet : DEMANDE D'AVIS - Modification projet de câble sous-marin de télécommunications à fibres optiques Cross Channel Fibre

Bonjour,

Par courrier en date du 16 février 2021, je vous ai soumis, pour avis, le projet cité en objet conformément à l'article R2124-6 du CGPPP.

Le 7 avril 2021, le porteur de projet nous a transmis une version actualisée du dossier de demande prenant en compte la modification de la méthode de raccordement du câble, dans l'optique de rejoindre la chambre d'atterrissage déjà existante.

Il a été convenu que le câble, au lieu de l'éviter, passera finalement par la conduite de 28 mètres déjà installée sous la plage et appartenant à la société Century Link / Lumen.

C'est pourquoi, je vous sou mets le dossier révisé, que vous trouverez en pièce-jointe ou dans le lien de téléchargement ci-dessous.

Cet envoi électronique ne sera pas doublé d'un envoi postal.
Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ce mail.

Bien cordialement,

--

BAPTISTE BEUGIN
Chargé de mission "accompagnement des grands projets littoraux"
Service Mer, Littoral et Environnement Marin
Bureau des marins et usages de la mer
61, route du Vallon BP 227 76203 DIEPPE CEDEX
Tél : 02.35.06.66.39 / 06.45.51.10.68
<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Mer-et-littoral>

--